

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DÉCEMBRE 2024**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

- en exercice 29  
- présents 23  
- votant par procuration 6  
- absent 0  
- total des votants 29

Accusé de réception en préfecture  
076-217603844-20241205-D88-1224-DE  
Date de télétransmission : 11/12/2024  
Date de réception préfecture : 11/12/2024

xxx

Affichage en mairie et publication sur le site Internet de la Ville de la liste des délibérations  
examinées en séance faits le 6 décembre 2024.

xxx

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq décembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le vingt-huit novembre, s'est assemblé en session ordinaire accessible au public dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

**Étaient présents :**

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire,

M. Kamel BELGHACHEM, Mme Emmanuelle PATIN, M. Sébastien MORO, Mme Marie-Hélène LONGO, M. Franck LEMAÎTRE, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Mme Evelyne BAILLEUL, Adjointes,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Michelle DAJON, Mme Brigitte POLLET, Mme Nathalie CASTEL, M. Junior MOUDJIH A FIONG, M. Fabrice LEPAREUX, M. Omar BELGHACHEM, Mme Arlette LECACHEUR, M. Patrick WALCZAK, M. Patrick CIBOIS, M. Jean-Yves GOGNET, M. Thierry GIMAY, Mme Amel TAKARLI, Mme Sourayo OUF, Conseillers Municipaux.

**Excusés :**

M. Tarek HAMMAN

qui donne pouvoir à

M. Kamel BELGHACHEM

M. Johan GONZALEZ

qui donne pouvoir à

M. Omar BELGHACHEM

Mme Marianne DUHAMEL

qui donne pouvoir à

M. Junior MOUDJIH A FIONG

Mme Sylvie DE MILLIANO

qui donne pouvoir à

M. Patrick CIBOIS

Mme Anne-Lise COUTURE

qui donne pouvoir à

Mme Amel TAKARLI

Mme Jennifer BEAUMONT

qui donne pouvoir à

M. Franck LEMAÎTRE

**Absent :**

//

formant la majorité des membres en exercice.

Mme Nathalie CASTEL est nommée secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

**Délibération n°: D.88/12.24**

**Objet :**

**Infrastructures de recharges de Véhicules Electriques (IRVE)**

**Validation du nombre de points de charge à intégrer dans le nouveau mode de gestion et de déploiement des bornes de recharges piloté par le Syndicat Départemental d'Energie de la Seine Maritime (SDE76)**

VILLE DE LILLEBONNE  
Réunion du Conseil Municipal  
Séance ordinaire du 05.12.2024

**Délibération n°: D.88/12.24**

**Objet :** **Infrastructures de recharges de Véhicules Electriques (IRVE)**  
**Validation du nombre de points de charge à intégrer dans le nouveau mode de gestion et de déploiement des bornes de recharges piloté par le Syndicat Départemental d'Energie de la Seine Maritime (SDE76)**

Monsieur MORO rappelle que par délibération n° D.13/02.23 en date du 16 février 2023, la commune de Lillebonne a approuvé le Schéma Directeur pour les Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (SDIRVE) du Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime (SDE76).

C'est ainsi qu'après analyse de la liste des parkings proposés par le SDE76 et des besoins réels sur le territoire de la commune, le positionnement des points de charge nécessaires a été déterminé par la Ville et transmis au SDE76 pour prise en compte.

Ce dernier ayant confirmé le nombre de points de charges retenu pour la Ville, il s'avère aujourd'hui nécessaire de confirmer l'accord de la Ville d'intégrer le nouveau mode de déploiement et de gestion des bornes prévu par le SDE, de valider le nombre de points de charge à intégrer dans le nouveau mode de déploiement et confirmer ainsi la liste des parkings concernés.

Aussi au regard de ce qui précède,

Vu la loi d'Orientation des Mobilités du 24 décembre 2019 (loi n°2019-1428) autorisant les établissements publics titulaires de la compétence IRVE d'élaborer un schéma directeur de développement des IRVE ouvertes au public,

Vu l'arrêté du 12 mai 2020 instaurant un taux de réfaction de 75 % financé par le tarif d'utilisation du réseau public d'électricité, pour le raccordement de toute demande de raccordement d'IRVE inscrite à un schéma directeur IRVE jusqu'à fin 2025,

Vu la délibération n°2023/03/21-19 du comité syndical du SDE76 du 21 mars 2023 portant approbation du schéma directeur de développement des IRVE (SDIRVE),

Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime (SDE76), alinéa 2.2.5, habilitant le SDE76 à mettre en place et organiser, pour les membres qui lui ont transféré cette compétence, un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des IRVE,

Vu la délibération n°D.13/02.23 en date du 16 février 2023, par laquelle la commune de Lillebonne, non adhérente au SDE76, a approuvé le Schéma Directeur pour les Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (SDIRVE) du Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime (SDE76),

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial (CST) en date du 21 novembre 2024,

Considérant le contexte réglementaire et les perspectives d'augmentation du nombre de véhicules électriques,

Considérant l'existence d'un réseau de 117 bornes de recharges pour véhicules électriques mis en place par le SDE76 depuis 2015,

**Délibération n°: D.88/12.24**

**Objet :** Infrastructures de recharges de Véhicules Electriques (IRVE)  
Validation du nombre de points de charge à intégrer dans le nouveau mode de gestion et de déploiement des bornes de recharges piloté par le Syndicat Départemental d'Energie de la Seine Maritime (SDE76)

Considérant l'étude réalisée par ARTELIA, pilotée par le SDE76 en collaboration avec l'ensemble des syndicats d'énergie à l'échelle régionale, préalable à l'élaboration du schéma directeur IRVE, faisant ressortir l'insuffisance du parc actuel de bornes et le bienfondé de la prise de compétence IRVE par le SDE76,

Considérant la phase de concertation réalisée avec l'ensemble des communes et des EPCI concernés fin 2022/début 2023 pour l'élaboration du SDIRVE,

Considérant la validation par délibération du Comité Syndical en date du 21 mars 2023 et par les services de l'Etat en janvier 2024 du schéma directeur IRVE (SDIRVE) du SDE76,

Considérant la sollicitation du SDE76 du 18 juin 2024 de confirmer l'accord de la Ville de Lillebonne d'intégrer le nouveau mode de déploiement et de gestion des bornes prévu par le SDE76 selon les conditions précisées ci-après,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de confirmer l'accord de la commune d'intégrer le nouveau mode de déploiement et de gestion des bornes prévu par le SDE76, conformément aux conditions précisées ci-après \*:
  - o Points de charge dont le coût est de 0 € pour la commune en fonction de la puissance et sous réserve de la proposition du candidat retenu :
    - 4 Points de charge de 100 kW\*\* sur un axe de transit structurant
    - 4 Points de charge de 50 kW\*\* sur une aire de covoiturage
    - 2 Points de charge de 7 kW\*\* sur un parking d'un pôle d'échange multimodal (gare)
  - o Points de charge dont le coût est estimé à 8 000 € en fonction de la puissance et sous réserve de la proposition du candidat retenu. Les coûts d'exploitation et de maintenance seront supportés par la commune :
    - 2 Points de charge de 3.5 kW\*\* sur voirie pour habitants de logements collectifs sans parking privé
  - o Points de charge dont le coût est estimé entre 8 000 € et 27 000 € pour la commune ou, le cas échéant, le propriétaire du parking public en fonction de la puissance et sous réserve de la proposition du candidat retenu. Les coûts d'exploitation et de maintenance seront supportés par la commune :
    - 26 Points de charge d'un minimum de 3.5 kW\*\* répartis sur les parkings publics

VILLE DE LILLEBONNE  
Réunion du Conseil Municipal  
Séance ordinaire du 05.12.2024

**Délibération n°: D.88/12.24**

**Objet :** Infrastructures de recharges de Véhicules Electriques (IRVE)  
Validation du nombre de points de charge à intégrer dans le nouveau mode de gestion et de déploiement des bornes de recharges piloté par le Syndicat Départemental d'Energie de la Seine Maritime (SDE76)

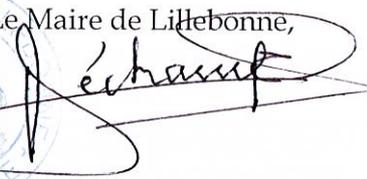
- de confirmer la liste suivante des parkings publics concernés :
  - Hôtel de Ville, rue Desgenétais : 4 points de charge sur la parcelle AK0448,
  - Gymnase Ostermeyer, impasse des Aulnes : 2 points de charge sur la parcelle BH0021,
  - Salle des Aulnes, impasse des Aulnes : 6 points de charge sur la parcelle BH0003,
  - Place Pierre de Coubertin : 12 points de charge,
  - Place Félix Faure : 2 points de charge.

\* sous réserve de validation par les autorités concernées

\*\* Puissance des bornes indicative (susceptible d'être modifiée par le délégataire retenu ou à la demande des communes (dans le cas de demandes d'une puissance supérieure à celle prévue par le délégataire, le surcoût sera à la charge de la commune demandeuse).

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE PAR 22 VOIX POUR (ELUS DE LA MAJORITE)**  
**ET 7 ABSTENTIONS (MME ARLETTE LECACHEUR, M. PATRICK WALCZAK, MME SYLVIE DE MILLIANO, M. PATRICK CIBOIS, M. JEAN-YVES GOGNET, MME AMEL TAKARLI, MME ANNE-LISE COUTURE, ELUS DE L'OPPOSITION).**

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire de Lillebonne,  
  
Christine DÉCHAMPS.

La secrétaire de séance,

  
Nathalie CASTEL.